



Les épreuves du DNB

Les épreuves du Diplôme National du Brevet comprennent quatre écrits et un oral.

Elles complètent l'évaluation du niveau de maîtrise du socle commun.

1. Epreuve écrite de français

Durée de l'épreuve : **3 heures**

L'épreuve prend appui sur un texte littéraire et éventuellement une image en rapport avec le texte.

L'épreuve notée sur **100 points** est composée de :

- Un travail sur le texte littéraire et, éventuellement, sur une image (50 points – 1 h 10 minutes) :
 - Grammaire et compétences linguistiques : des questions permettant d'évaluer les compétences linguistiques et la maîtrise de la grammaire ainsi qu'un exercice de réécriture sont proposées aux candidats.
 - Compréhension et compétences d'interprétation : des questions permettant d'évaluer à la fois la compréhension du texte et les compétences d'interprétation sont proposées aux candidats.
- Une dictée (10 points - 20 minutes) de 600 signes environ
- Une rédaction (40 points – 1 h 30 minutes) : deux sujets au choix sont proposés aux candidats.

2. Epreuve écrite de Mathématiques

Durée de l'épreuve : **2 heures**

Les exercices qui composent le sujet permettent d'évaluer les connaissances figurant dans le programme de mathématiques du cycle 4 ainsi que la maîtrise des compétences « chercher », « modéliser », « représenter », « raisonner », « calculer » et « communiquer » décrites dans ce programme.

Le sujet de cette épreuve comporte obligatoirement un exercice d'algorithmique (programmation).

L'épreuve est notée sur **100 points** distribuées entre les différents exercices.

3. Epreuve écrite histoire – géographie – enseignement moral et civique

Durée de l'épreuve : **2 heures**

L'épreuve notée sur **50 points** est composée de trois exercices :

- Exercice 1. Analyser et comprendre des documents en histoire ou en géographie (20 points)
- Exercice 2. Maîtriser différents langages pour raisonner et utiliser des repères historiques et géographiques (20 points)
- Exercice 3. Mobiliser des compétences relevant de l'enseignement moral et civique (10 points)

4. Epreuve écrite de physique-chimie, sciences de la Vie et de la Terre, Technologie, dite « épreuve de sciences »

Durée de l'épreuve : deux fois trente minutes, soit **1 heure**

Seules deux disciplines sur les trois possibles sont évaluées à chaque session.

L'ensemble de cette épreuve est notée sur **50 points**.

5. Epreuve orale de soutenance

Durée de l'épreuve : **15 minutes**

L'épreuve orale de soutenance d'un projet permet au candidat de présenter l'un des objets d'étude qu'il a abordés dans le cadre de l'enseignement d'histoire des arts, ou l'un des projets qu'il a menés au cours d'enseignements pratiques interdisciplinaires du cycle 4 ou dans le cadre de l'un des parcours éducatifs (parcours Avenir, parcours Citoyen, parcours Educatif de santé, parcours d'Education artistique et culturelle) qu'il a suivis.

Cette épreuve orale est une soutenance : elle a pour objet d'évaluer la capacité du candidat à exposer les connaissances et compétences qu'il a acquises, notamment dans le cadre des programmes d'enseignement de l'histoire des arts et de toutes les disciplines qui auront contribué à nourrir cette soutenance.

Les candidats peuvent choisir de présenter l'épreuve individuellement ou en groupe (sans qu'un groupe puisse excéder trois candidats) mais sont évalués individuellement.

L'oral se déroule en deux temps : un exposé (5 minutes) suivi d'un entretien avec le jury (10 minutes). Dans le cas d'une présentation collective, 10 minutes d'exposé précèdent 15 minutes d'échanges entre le jury et l'ensemble du groupe : chaque candidat fait l'objet d'une évaluation individuelle.

L'épreuve est notée sur **100 points** :

- Maîtrise de l'expression orale (50 points)
- Maîtrise du sujet présenté (50 points)